

5EME AVIS DU COMITE DE SUIVI DES RETRAITES

Présentation au Conseil d'orientation des retraites

26 septembre 2018

LES MISSIONS DU COMITÉ DE SUIVI DES RETRAITES

Article L114-4 du code de la sécurité sociale

Le **comité rend, au plus tard le 15 juillet**, en s'appuyant notamment sur les documents du Conseil d'orientation des retraites mentionnés aux 1° et 4° de l'article L. 114-2 du présent code, **un avis annuel et public** :

- 1° **Indiquant s'il considère que le système de retraite s'éloigne, de façon significative, des objectifs définis** au II de l'article L. 111-2-1. Il prend en compte les indicateurs de suivi mentionnés au 4° de l'article L. 114-2 et examine la situation du système de retraite au regard, en particulier, de la prise en considération de la pénibilité au travail, de la situation comparée des droits à pension dans les différents régimes de retraite et des dispositifs de départ en retraite anticipée ;
- 2° **Analysant la situation comparée des femmes et des hommes** au regard de l'assurance vieillesse, en tenant compte des différences de montants de pension, de la durée d'assurance respective et de l'impact des avantages familiaux de vieillesse sur les écarts de pensions ;
- 3° **Analysant l'évolution du pouvoir d'achat des retraités**, avec une attention prioritaire à ceux dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE
DE L'AVIS 2018

UN CONTEXTE PROCHE DE CELUI DE L'ANNÉE PASSÉE

En juillet 2018, des hypothèses de travail proches de celles de l'avis de juillet 2017

- Cependant, des hypothèses de croissance à relativiser
- Une attention à porter à l'évolution de la natalité

L'avis 2017 avait lui été marqué par un contexte particulier

- Une révision des projections démographiques et de population active
- ... la révision (annuelle) des hypothèses du programme de stabilité
- ... couplée à la révision d'hypothèses techniques du COR
- ... auxquels s'ajoutent de nouvelles hypothèses relatives à la masse salariale de la fonction publique

Des évolutions qui allaient toutes, à des échéances et pour des raisons diverses, dans le sens d'une dégradation du solde

L'AVIS 2018, UN CONTEXTE SIMILAIRE À CELUI DE L'ANNÉE PASSÉE

- **Deux sortes de changements importants expliquaient la dégradation du solde**
 - des hypothèses qu'on peut qualifier de techniques et conventionnelles
 - des hypothèses démographiques
- **Dans son avis, le comité avait produit une analyse détaillée de chacun de ces facteurs et relativisé les effets des projections**
 - Des chiffres de soldes délicats à interpréter en France
 - le poids des dépenses reste contenu et décroîtrait, à l'horizon 2070, dans trois des quatre scénarios du COR
 - Néanmoins les nouvelles données démographiques doivent alerter
- **Ceci avait conduit le comité à faire, pour la première fois, une recommandation**

PRINCIPAUX CONSTATS RELATIFS
AUX INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS RELATIFS AUX MONTANTS DES RETRAITES

- **Le système de retraite continue d'assurer un taux de remplacement conforme aux objectifs définis par la loi**
 - Cette situation devrait se maintenir au cours des dix prochaines années.
 - A plus long terme, cet objectif ne serait pas atteint dès lors que la croissance annuelle de la productivité serait supérieure à 1%
 - L'indicateur apparaît cependant dégradé, par rapport à l'année passée, sous l'effet des mesures modifiant les prélèvements (CSG)
- **le niveau de vie relatif des retraités continue, en moyenne, à s'améliorer par rapport au reste de la population**
 - Le taux de pauvreté des retraités reste inférieur à celui de la population totale. Il existe cependant de très faibles retraites
 - Un minimum vieillesse qui se rapproche du minimum de pension

OBJECTIF DE TRAITEMENT ÉQUITABLE DES ASSURÉS

- **Sur la question de l'équité entre générations, les réformes successivement intervenues ont conduit à un meilleur partage des efforts nécessaires**
 - L'allongement marqué de l'espérance de vie des hommes contribue toutefois à augmenter la durée de retraite pour les plus jeunes générations
- **Sur la question de l'équité entre hommes et femmes, l'allongement de la durée de carrière des femmes est un facteur important de convergence**
 - Des écarts de rémunération et de durée de carrière persistants que les droits familiaux et pensions de réversion contribuent à atténuer

ÉQUITÉ ENTRE LES RÉGIMES

- Sur la question de l'équité entre régimes, le comité constate un rapprochement des paramètres des principaux régimes
- Il réitère cependant son constat concernant les écarts en matière de règles de liquidation qui posent question au regard des enjeux de transparence du système
 - Des marges de progrès restent ainsi toujours identifiées. Elles concernent notamment les droits familiaux et les pensions de réversion
- Le comité souligne par ailleurs la grande sensibilité de la part des primes des fonctionnaire dans les taux de remplacement de la fonction publique

CONCLUSION

- **Des objectifs de d'équité, de solidarité, de niveau de vie et de pérennité financière dans l'ensemble respectés**
- **Le comité ne formule pas de nouvelle recommandation mais maintient sa recommandation de l'année passée**
 - La dégradation des soldes entre 2020 et 2030 devra faire l'objet d'une attention particulière sans négliger les objectifs de solidarité
- **Des points de réflexion:**
 - Le manque de lisibilité et de transparence des règles entre les régimes nuit à la confiance des citoyens
 - La logique contributive doit être conciliée avec les autres objectifs du système de retraite : la garantie de taux de remplacement minimaux et d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités
 - La trop grande sensibilité des taux de remplacement et des soldes à la croissance
 - L'équilibre du système dépend de la natalité et de l'espérance de vie dont la prise en compte mériterait d'être discutée

MERCI POUR VOTRE ATTENTION